

"L'Afrique noire après les élections" dans L'Economie (4 juillet 1957)

Légende: Le 4 juillet 1957, le périodique français L'Economie: journal d'informations industrielles, financières & agricoles du monde entier examine les conséquences de la loi-cadre Defferre. Élaborée par Gaston Defferre, ministre de la France d'Outre-mer du gouvernement Guy Mollet, avec l'appui de Félix Houphouët-Boigny, maire d'Abidjan et premier président de la Côte d'Ivoire, et promulguée le 23 juin 1956, la loi sur l'évolution des territoires d'outre-mer constitue une étape importante dans le processus d'émancipation des territoires coloniaux en Afrique française (institution du suffrage universel et du collège unique, établissement des conseils de gouvernement, élargissement des pouvoirs des assemblées territoriales, réformation de l'administration...).

Copyright: (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_afrique_noire_apres_les_elections_dans_l_economie_4_juillet_1957-fr-359d8e54-9a30-496f-bd50-207cc3cb45c9.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

2

HR

L'AFRIQUE NOIRE APRES LES ELECTIONS

SOMMAIRE

Une véritable révolution dans les rapports entre la Métropole et l'Outre-Mer	2
Le climat politique ouvre de larges perspectives	3
Une question délicate : le transfert des pouvoirs	4
Le rôle qui incombe aux élites	8

Rédaction
Administration :
19, rue des
Saints-Pères,
Paris-6^e
Tél. B.A.B.
36-80 +

L'Économie

JOURNAL D'INFORMATIONS INDUSTRIELLES, FINANCIÈRES & AGRICOLES DU MONDE ENTIER
— DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF : HENRY PEYRET —

Abonnement
annuel
France : 2.000 fr
Etranger :
2.600 fr.
C.C.P. Paris
4040-19

L'Afrique noire après les élections

La publicité donnée à l'indépendance du Ghana, si justifiée soit-elle, ne doit pas faire oublier l'importance et le retentissement des nouveaux statuts, qui sont mis en œuvre en Afrique Noire française ». Cette déclaration émane de Mr. Sears, délégué américain à l'Organisation des Nations Unies. Le délégué de l'Inde à la même Organisation a ajouté que la France, au Cameroun, avait accompli « un pas de géant ».

Une véritable révolution dans les rapports entre la Métropole et l'Outre-Mer

prendre des mesures propres à assurer l'évolution des Territoires de la France d'Outre-Mer ». Cette loi plus généralement connue sous le nom de « Loi-cadre pour les Territoires d'Outre-Mer » ne supprimait pas le contrôle du Parlement mais l'enfermait dans des délais impératifs.

Cette procédure écartait les longueurs et les surenchères des discussions parlementaires. Il a fallu pourtant près d'un an pour que l'ensemble du dispositif soit mis en place en Afrique Noire.

L'esprit des réformes

La loi du 23 juin 1956 n'est pas née spontanément. Elle a été profondément réfléchie. De très nombreuses études ont été faites aussi bien par les services administratifs que par des cercles privés et le dossier était à peu près en état à l'arrivée au pouvoir du gouvernement Guy Mollet. Mais ce sera un des mérites indiscutables de ce gouvernement, et notamment des deux ministres, MM. Defferre et Houphouët-Boigny, d'avoir donné une forme législative à ces projets, de les avoir présentés au Parlement et d'en avoir imposé le vote rapide.

La loi-cadre contient tout d'abord des dispositions de très grande importance applicables à tous les Territoires, telles que le suffrage universel et le collège unique. Tous les citoyens africains âgés de 21 ans accomplis, des deux sexes, quel que soit leur statut, sans aucune limitation, sans aucune discrimination, ont acquis le droit de vote et ont été inscrits sur une liste commune avec les citoyens originaires de la métropole. C'est sur ces bases qu'ont été faites les élections du 31 mars 1957.

La neutralité administrative n'a été indiscutable dans ces élections. Aussi,

dans la mesure où les électeurs ont été en état de décider autant sur les idées défendues que sur les hommes qui les défendaient, on peut conclure que les Assemblées issues des élections du 31 mars 1957 et les Conseils de Gouvernement choisis par elles sont aussi représentatifs que possible de l'opinion africaine.

Ce point acquis, l'idée maîtresse de la réforme instituée par la loi et ses décrets d'application consiste en une



M. HOUPHOUËT-BOIGNY
Député de la Côte d'Ivoire
Président du Grand Conseil
de l'A.O.F.
Ministre d'Etat

Ces affirmations ont dû surprendre les étrangers. Elles surprendront beaucoup de Français qui n'imaginent pas l'ampleur des réformes qui viennent d'être appliquées en Afrique Noire. La France a su accorder aux populations d'Afrique Noire des institutions politiques qui répondent aux aspirations légitimes des élites africaines et ont le mérite de tendre vers la réalisation des promesses de la Constitution.

Il convient de rappeler les lignes générales de ces nouvelles institutions. Le projet en a été soumis au Parlement au printemps 1956. Il a fait l'objet d'une loi du 23 juin 1956, qui a autorisé « le gouvernement à mettre en œuvre des réformes et à



M. BOGANDA
Député de l'Oubangui
Président du Grand Conseil
de l'A.E.F.

(cliché A.P.P.)

séparation des compétences entre les pouvoirs centraux de la République et les pouvoirs territoriaux.

Les compétences réservées au pouvoir central portent sur la sécurité générale, militaire, économique, les relations diplomatiques et consulaires, les communications extérieures et l'expansion économique, sociale et culturelle. Ces compétences sont exercées localement par les représentants du pouvoir central qui dirigent les services et cadres d'Etat.

Les matières qui ne sont pas réservées aux pouvoirs centraux sont attribuées aux pouvoirs territoriaux exercés par les Assemblées Territoriales et les Conseils de Gouvernement. Les premières acquièrent dans leurs com-

ptences de véritables pouvoirs législatifs et les seconds sont des exécutifs locaux ; ils disposent de services et de cadres territoriaux.

L'institution la plus marquante de la loi réside sans aucun doute dans la création des Conseils de Gouvernement composés de personnalités choisies par les Assemblées Territoriales et présidés par le Chef de Territoire.

Lors des débats à l'Assemblée Nationale, les parlementaires africains avaient demandé que les Conseils de Gouvernement soient rendus responsables devant les Assemblées Territoriales dans les formes habituelles du régime parlementaire. Le gouvernement s'est refusé à accepter cette formule qu'il considérait comme anti-constitutionnelle.

L'accord s'est fait sur un compromis qui maintient la présidence du Conseil au Chef du Territoire, qui crée une fonction de Vice-Président du Conseil et qui prévoit que les membres élus du Conseil doivent se retirer s'ils estiment ne plus avoir la confiance de l'Assemblée.

Le climat politique ouvre de larges perspectives

Ainsi que nous l'avons indiqué, des élections générales ont eu lieu le 31 mars 1957 en Afrique Noire, pour le renouvellement des Assemblées territoriales, lesquelles ont choisi ensuite les Conseils de Gouvernement qui viennent d'être mis en place.

Le nombre des appelés au vote avait considérablement augmenté depuis la dernière consultation générale qui remontait au 2 janvier 1956. Il était passé pour l'A.O.F. de 6.050.000 à 10.206.000 et pour l'A.E.F. de 1.176.000 à 2.459.000. Pour la première fois, toute la brousse votait.

Les élections se sont déroulées dans le calme. Dans toute l'Afrique, on n'a compté qu'un seul incident grave.

La participation au vote a été très convenable étant donné les difficultés matérielles d'une consultation à cette échelle dans des pays aux distances immenses et où fait défaut la cellule de base qu'est la commune en France.

Cette participation a atteint 47 % en A.O.F. et 53 % en A.E.F. Enfin, le collège unique n'a nullement éliminé les Français de la Métropole puisque 74 ont été élus dans les Assemblées sur un total de 674 conseillers.

Il n'est point commode de dégager des vues d'ensemble sur les élections en Afrique Noire. L'éloignement et la diversité des Territoires favorisent les actions particulières. L'Afrique est encore plus sensible à la qualité et à l'autorité des hommes qu'à la valeur

de tendre à une « balkanisation » des grandes fédérations administratives de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale Française. La thèse de l'organisation d'un exécutif fédéral et la thèse opposée d'une personnalisation des Territoires ont été brillamment défendues à la tribune de l'Assemblée Nationale. La seconde thèse l'a emporté. La solidarité des différents Territoires dans chaque fédération n'a cependant pas été détruite puisqu'il subsiste une assemblée de groupe, le Grand Conseil, disposant de pouvoirs de coordination et chargée de la gestion des services et intérêts communs. Il est manifeste que les parlementaires aussi bien métropolitains qu'africains étaient en majorité partisans de la personnalisation accentuée des Territoires, ce qui ne saurait empêcher dans l'avenir un regroupement de certains Territoires selon des impératifs ethniques, géographiques et économiques.

Des dispositions particulières ont été prévues pour le Togo et le Cameroun. Ces deux Territoires ne font pas

partie de la République. L'argument anti-constitutionnel ne joue pas. Ils ont pu être dotés de statuts particuliers qui prévoient des Conseils de Gouvernement comportant un Premier Ministre responsable devant les assemblées locales, lesquelles deviennent des assemblées législatives. Les Hauts-Commissaires, qui détiennent les pouvoirs réservés, jouent localement le rôle de Chef d'Etat.

Le Togo, pour lequel la France a demandé la sortie de la tutelle, a pris le titre de « République Autonome ». Le Cameroun est devenu un « Etat sous tutelle » et le Haut-Commissaire dispose des pouvoirs de tutelle.

Telles sont les grandes lignes des nouvelles institutions politiques de l'Afrique Noire. Il ne faut pas s'y tromper. Elles dépassent entièrement le cadre d'un aménagement administratif ou même d'une réforme. C'est une véritable révolution dans la conception des rapports entre la Métropole et l'Outre-Mer, révolution que la France a voulu faire pour qu'elle ne se fasse pas contre elle.

leurs affinités et leurs oppositions, se dégagent les lignes générales qui tendent à regrouper les différentes pensées politiques en quelques grands courants.

Le Rassemblement Démocratique Africain

Le groupement manifestement vainqueur est le *Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.)*. On sait qu'il s'agit d'un mouvement dirigé par M. Houphouët-Boigny, député de la Côte d'Ivoire, Ministre d'Etat dans le gouvernement actuel.

Le R.D.A. a enlevé en Afrique Occidentale, 243 sièges de membres des Assemblées sur 474. Il a la totalité des sièges en Côte d'Ivoire, est très largement majoritaire en Guinée et au Soudan. Il est majoritaire en Haute Volta. Il est minoritaire au Niger avec 19 sièges sur 60. Il ne dispose que de 7 sièges sur 60 au Gabon et n'est pas représenté en Mauritanie et au Sénégal. Il vient d'enlever à une forte majorité la Présidence et la première Vice-Présidence du Grand Conseil.

En Afrique Equatoriale Française, le R.D.A. obtient 79 sièges sur 200, étant largement vainqueur au Tchad et disposant d'une forte représentation au Gabon (16 sièges sur 40). Il n'a aucune représentation en Oubangui-Chari et a été battu au Moyen-Congo. Dans ce Territoire, le ralliement au R.D.A., après les élections,



M. LISETTE
Député du Tchad
Vice-Président
du Conseil de Gouvernement
du Tchad
(cliché Photomaton)

du leader local. L'Abbé Fulbert Youlou, donne à cette nouvelle coalition et, de ce fait, au R.D.A. une position prépondérante.

Le R.D.A., sous les différents aspects territoriaux, a fourni des gouvernements homogènes en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Soudan. Il est majoritaire dans les gouvernements de la Haute Volta et du Tchad. Il participe au gouvernement du Gabon.

On connaît la pensée politique du Président du R.D.A. Pour M. Houphouët-Boigny, le nationalisme est dépassé. Le siècle actuel est un siècle d'interdépendance. Les pays aux économies sous-développées ne doivent pas rejeter les possibilités que leur offre une association avec des pays développés. Une indépendance totale rendrait illusoire tout espoir de progrès. Le Président du R.D.A. veut travailler avec tous ceux qui vivent en Afrique afin de constituer la communauté franco-africaine qui doit être la grande aventure de ce demi-siècle. La loi-cadre est un instrument efficace pour assurer la paix politique et le développement économique.

Le R.D.A. a concrétisé ses intentions en faisant appel, aussi bien dans les Assemblées que dans les Conseils de Gouvernement, à de nombreux Français originaires de la Métropole.

Certes, dans un groupement aussi important que le R.D.A. qui s'étend sur de nombreux Territoires et qui rassemble des personnalités très marquantes, il ne peut y avoir ni discipline absolue ni stricte unité de vues. A tout instant le chef risque d'être dépassé par ses lieutenants.

Si la pensée générale du mouve-



M. SENGHOR
Député du Sénégal

(cliché X...)

ment qui tend à la création de la communauté franco-africaine est respectée, il est dans la vie quotidienne des prises de position locales qui sont parfois inquiétantes.

La Convention Africaine

A M. Houphouët-Boigny, député de la Côte d'Ivoire, et au R.D.A., on oppose volontiers, mais à tort, M. Senghor, député du Sénégal, animateur de la *Convention africaine*. Ce mouvement politique est le regroupement effectué depuis quelques mois de différents partis africains. La position de la *Convention africaine* est particulièrement solide au Sénégal où le *Bloc Populaire Sénégalais*, qui est sa représentation locale, a obtenu une très forte majorité à l'Assemblée en emportant 47 sièges sur 60. La *Convention africaine* a eu cinq sièges en Haute Volta mais n'a pas eu d'élu dans les autres Territoires d'A.O.F. et d'A.E.F., à l'exception du Moyen-Congo où elle a recueilli 18 sièges sur 40.

Le *Bloc Populaire Sénégalais* a constitué au Sénégal un gouvernement homogène dirigé par un homme de très haute qualité, M. Mamadou Dia. Les élus de la *Convention africaine* au Moyen Congo participent à un gouvernement d'union présidé par M. Léon M'Ba (R.D.A.).

La pensée politique de la *Convention africaine* est de réclamer une totale autonomie pour les Territoires dans la gestion de leurs intérêts sans pourtant rompre les liens avec la France.

M. Senghor voit la solution dans une construction fédérale qui devrait grouper, dans de grands ensembles eux-mêmes organisés fédéralement, les Territoires d'Afrique et les rassembler ensuite dans une Fédération avec la Métropole. M. Senghor pense qu'il est illusoire de ne pas vouloir comp-

ter avec le nationalisme. Il a écrit : « Le nationalisme est la maladie infantile des pays sous-développés. Il faut composer avec lui ».

Les idées de M. Senghor empruntent parfois des termes excessifs qui inquiètent et déforment leur sens profond. Elles sont pourtant parfaitement légitimes et ne font nullement obstacle à la construction d'une communauté franco-africaine.

La différence dans les conceptions de ces deux hommes les plus en vue en Afrique, M. Houphouët-Boigny et M. Senghor, est que le premier met davantage l'accent sur les problèmes économiques et les niveaux de vie et que le second est plus attentif aux problèmes politiques et juridiques, tout en étant l'un et l'autre profondément humains et passionnément attachés au bonheur de leurs compatriotes.

Il est normal que les différences de pensée existent entre des hommes d'origine et de formation différentes, mais il serait d'une bien médiocre politique et indigne de la France de vouloir les opposer. Le rôle de la Métropole est tout autre. Il doit être de donner de plus en plus de responsabilités aux populations africaines, de les aider par tous les moyens à assumer convenablement ces responsabilités, et de préparer, en accord avec elles, le cadre général dans lequel elles pourront orienter leur évolution.

Les autres partis

Les *Mouvements Socialistes Africains (M.S.A.)* qui sont tous apparentés à la *S.F.I.O.*, mais qui, depuis quelques mois, ont obtenu leur autonomie politique, ont enlevé 62 sièges en Afrique Occidentale et 22 sièges



Premier Conseil de Gouvernement du Territoire de Guinée (assis M. Sekou Touré, Vice-Président et M. Jean Ramadier, Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement)

en Afrique Equatoriale. Ils n'ont la majorité absolue qu'au Niger où ils ont formé un gouvernement homogène. Le leader de ces différents mouvements reste M. Lamine Gueye, maire de Dakar.

Pour les *Mouvements Socialistes Africains*, il n'est pas question non plus de rompre avec la France. Ils réclament plus d'autonomie, de plus grandes responsabilités locales, une association librement consentie basée sur l'égalité des droits et des devoirs et un cadre constitutionnel capable de donner toutes garanties.

En dehors de ces trois partis qui ont audience dans plusieurs Territoires, 67 sièges pour l'A.O.F. et 88 pour l'A.E.F. se répartissent entre des listes spécifiquement territoriales.

En Haute-Volta, M. Gérard Ouedraogo de tendance « Républicain social » a enlevé 26 sièges et participe au gouvernement présidé par M. Ouezzin Coulibaly, député R.D.A.

En Mauritanie, tous les élus font partie d'une seule et unique liste, l'*Union progressiste mauritanienne*. Ce parti a formé un gouvernement homogène dirigé par le plus jeune des Vice-Présidents, M. Moktar Ould Daddah, un brillant avocat maure. Pour ce Territoire, le problème principal est celui de ses relations avec le Maroc. « La Mauritanie », a dit le Vice-Président, « territoire de l'Union française, devrait être un trait d'union entre l'Afrique Noire et l'Afrique du Nord. Ses frontières devraient être garanties par la France. Nous ne demandons pas mieux que d'entretenir les meilleures relations avec le Maroc, mais nous n'avons jamais fait partie et ne feront jamais partie intégrante du Maroc. Nous avons une autre vocation et notre avenir propre ».



M. LAMINE GUEYE
Maire de Dakar

(cliché A.F.P.)

Au Dahomey, M. Apithy, dont on sait les brillantes et efficaces interventions au Parlement français à l'occasion de la discussion de la loi-cadre, a emmené ses amis à la victoire. Il a enlevé 35 sièges sur 60 et a pris la Vice-Présidence du Gouvernement local qui comprend des personnalités étrangères à son parti. Le Dahomey est un cas particulier en Afrique Occidentale. Placé entre la Nigeria et la République autonome du Togo, il est très attentif aux évolutions politiques de ses voisins. M. Apithy réclame une très grande autonomie pour sa petite patrie, mais ne prétend pas à une indépendance qui serait particulièrement illusoire dans le domaine économique.

Reste à parler de l'Oubangui, en Afrique Equatoriale, qui politiquement est isolé : un seul parti, le *Mouvement d'Evolution Sociale de l'Afrique Noire (M.E.S.A.N.)*, que conduit un seul chef, le député Boganda. Cette situation a ses inconvénients, car il est dangereux de ne pas avoir d'opposition. L'élection du député Boganda à la présidence du Grand Conseil de l'A.E.F. amenant ainsi cette forte personnalité à s'évader de ses préoccupations purement territoriales, représente une heureuse opération.

Dans la République autonome du Togo, le gouvernement a été mis en place depuis longtemps. Dirigé par M. Grunitzky il est appuyé par la très large majorité du pays et ne se heurte qu'à l'opposition de certains éléments du Sud qui réclament l'indépendance en vue de s'unir à l'ancien Togo britannique.

Dans l'Etat sous tutelle du Cameroun, le gouvernement de M. Mbida est un gouvernement de coalition mais qui ne comprend actuellement aucun élément de la région de Douala

et d'Edéa. Au moment des élections générales du début de l'année, des troubles violents accompagnés d'assassinats avaient éclaté dans cette dernière région. Ils étaient menés par les leaders de l'*Union des populations camerounaises*, mouvement illégal de tendance et de méthode communistes. Les chefs de ce mouvement avaient trouvé refuge au Cameroun britannique, mais leurs agissements ont inquiété les autorités de ce pays qui les ont mis hors la loi. A l'occasion d'une élection partielle qui vient d'avoir lieu dans la région, il apparaît que les passions se sont calmées et que l'opposition veuille se maintenir sur le plan de la légalité. On peut espérer que le jeune Etat pourra poursuivre favorablement son évolution.

Telle est la situation politique générale rapidement décrite.

De tous ces hommes politiques et de tous ces partis, il n'en est aucun qui réclame la sécession. Tous veulent appliquer la loi-cadre. Les uns, et en majorité, parce qu'ils l'estiment comme un indéniable progrès, les autres qui la jugent insuffisante, pour prouver qu'ils étaient dignes d'un plus grand libéralisme.

Certes, des difficultés se produiront et des remous politiques. Les responsables ne seront pas toujours suivis par leurs troupes. Il y a les jeunes qui viennent, toujours excessifs, et aussi, parmi les anciens, ceux qui ont subi la pression idéologique des partis extrêmes. Mais dans l'ensemble on peut dire que les élections en Afrique Noire ont été faites dans la sagesse et la raison et que les nouvelles institutions se mettent en place dans une bonne volonté générale.



M. APITHY
Député du Dahomey
Vice-Président
du Conseil de Gouvernement
du Dahomey

(cliché Harcourt)



M. GRUNITZKY
Premier Ministre du Togo

(cliché A.F.P.)

La loi-cadre entraîne une décentralisation au profit des Territoires et, dans ceux-ci, un dessaisissement des pouvoirs de l'administration locale au profit des nouvelles autorités politiques.

Le transfert local des pouvoirs n'est point tellement commode. Des directeurs de services et des fonctionnaires d'autorité se trouvent aujourd'hui sous les ordres de ministres dont ils étaient hier les chefs. Le Secrétaire général, personnage important de la vie administrative du Territoire, ne joue plus qu'un rôle effacé. Le Gouverneur lui-même, jusqu'à ce jour seul exécutif local, n'est plus que le Président d'un Conseil à responsabilité collégiale.

On pouvait craindre que les questions de personne, de préséance, d'amour-propre, ne viennent dangereusement troubler cette passation de pouvoirs.

Il est trop tôt pour porter sur l'ensemble de l'opération un jugement définitif. Les Conseils de Gouvernement ne sont en place que depuis quelques jours. Il apparaît pourtant que tout s'est bien passé. Les incidents ont été rares et sans gravité. Les fonctionnaires et notamment les Administrateurs apportent partout leur loya concours et témoignent de leur sincère désir de réussite.

Les nouvelles autorités ont pris leurs fonctions très à cœur. Un fonctionnaire d'un territoire lointain, nous écrit : « Les nouvelles institutions se mettent en place dans une atmosphère de confiance réciproque. Les ministres africains se sont attelés à leur besogne collective avec une

Une question délicate :

grande honnêteté. Tous ont pris comme chef de cabinet des fonctionnaires européens déjà au courant, ce qui facilite bien des choses car la complexité des tâches est considérable ».

Les directeurs en place ont été confirmés dans leurs fonctions. Des fonctionnaires en retraite ou en activité ont été, en certains Territoires, appelés à des fonctions ministérielles. Les cabinets ont été constitués avec des fonctionnaires locaux.

Tous ces faits démontrent l' inanité des accusations portées à la légère contre l'administration d'Outre-Mer. Il n'y a, sauf de très rares cas, ni vengeance à satisfaire, ni revanche à prendre.

Les ministres, dans leurs déclarations, font preuve de beaucoup de jugement et de sérieux. M. Mamadou Dia, Vice-Président du Conseil du Sénégal, après avoir affirmé qu'il ne tolérerait aucune atteinte aux pouvoirs qu'il tient de la loi, assure qu'il désire travailler dans le cadre d'une confiance réciproque et d'une collaboration franche avec les représentants du pouvoir central. Après l'examen attentif des problèmes qui se posent à son gouvernement, il se



M. JEAN-MARIE KONÉ
Vice-Président
du Conseil de Gouvernement
du Soudan

(cliché X...)

refuse à s'abandonner et à abandonner le territoire dont il est chargé à des espoirs vains. « Il serait désastreux », dit-il, « de laisser croire qu'en tournant une page de notre histoire nous apportons le bonheur au peuple sur un plateau d'ebène ». Il insiste sur la mystique de l'effort, cet effort qui seul « fait les grands peuples et forge les grands destins ». « Il faut, dit-il, mobiliser les différents groupes de population, toutes les élites, tous les travailleurs, afin que la contribution sénégalaise à la grande expérience africaine soit un motif valable de fierté collective ».

Le Vice-Président de la Mauritanie, après avoir également fait l'inventaire des problèmes que doit aborder son gouvernement dont « le couscous quotidien et le méchoui hebdomadaire ne sont pas le moindre », affirme sa conviction profonde que l'expérience doit réussir et que cette jeune nation qui naît doit assurer elle-même son destin.

Dans tous les Territoires, on fait appel à la collaboration de tous. Le gouvernement du Soudan demande « au secteur privé de participer à l'œuvre commune de toute sa puissance économique et financière ».

Même, M. Sekou Touré, Vice-Président du Conseil de Gouvernement de la Guinée, dont on connaît pourtant la vigueur des propos, tout en ne ménageant pas les critiques, fait appel à la discipline et à l'ordre et glorifie « l'association franco-africaine qui doit apporter aux inquiétudes des uns, aux soucis des autres, des solutions satisfaisantes ».

Le Conseil de Gouvernement du Dahomey se refuse « à la facilité et à la flatterie. La vérité est de dire que la tâche que nous abordons est difficile, qu'elle impliquera, avec une grande discipline, beaucoup de détermination, beaucoup de constance dans l'effort, des dévouements et des sacrifices ».

Le Vice-Président de la Côte d'Ivoire déclare : « La nouvelle équipe ministérielle a conscience des responsabilités qu'on lui demande d'assumer. Nous sommes décidés à réussir cette expérience car il faut que nous démontrions aux yeux du monde qui nous regarde, que non seulement les Africains ont atteint une maturité politique leur permettant de gérer leurs propres affaires, mais aussi parce

le transfert des pouvoirs

qu'il faut démontrer à ce monde que la France, en faisant l'acte de foi qui aboutit aux réformes actuelles, n'a pas commis un acte de folie, mais un acte de raison ». L'équipe ministérielle de la Côte d'Ivoire fait appel à la collaboration enthousiaste et loyale de toute la population franco-africaine du Territoire.

Le ministre des affaires économiques du Cameroun, recevant une délégation de la Chambre de Commerce et d'Industrie, affirme : « Je vous demande de faire savoir autour de vous dans les milieux autorisés que le gouvernement camerounais est prêt à prendre toutes les mesures et toutes les initiatives nécessaires pour assurer aux entreprises commerciales et agricoles de la Métropole et, le cas échéant, de l'étranger, la stabilité et la sécurité que nous savons indispensables à leur établissement et à leur fonctionnement ».

Aucun des leaders africains n'a reculé devant ses responsabilités. Ceux qui ne trouvent pas la loi-cadre suffisamment libérale sont décidés à travailler dans les limites qui leur sont actuellement assignées et à montrer leur capacité à s'administrer dans cette semi-autonomie. N'est-ce pas d'ailleurs pour eux la meilleure façon de prouver qu'ils ont le droit de demander davantage ?

Du militant politique à l'homme de gouvernement

Le tableau a pourtant ses ombres. Ce serait donner une image inexacte de la réalité que de prétendre que tout est parfait.

Les ministres choisis ne l'ont pas toujours été pour leur seule compétence. Dans quelques Territoires, les passions l'ont emporté sur la raison et ont amené aux échelons les plus élevés des hommes qui n'avaient d'autre qualité que d'être des militants actifs. Ailleurs, on s'est refusé à des alliances qui auraient permis de rassembler les hommes les plus sérieux et les plus valables. Enfin, le jeu même des réformes a entraîné des promotions qui, dans les meilleures hypothèses, élèvent au pouvoir des hommes insuffisamment préparés

à la complexité et à la gravité de leurs tâches.

On a reproché aussi à certains Conseils de Gouvernement de n'avoir pas donné l'exemple de la discrétion pour la détermination de leurs avantages matériels.

Il ne faut pas s'arrêter à des erreurs de détail. La loi-cadre est un choix politique. Les conséquences administratives restent au second plan. Au moment de la mise en place, voici dix ans, des Assemblées territoriales, on avait eu des inquiétudes du même ordre. Pourtant, on se plaint à reconnaître aujourd'hui que la gestion des Territoires par ces Assemblées a été pleine de sagesse et de prudence.

Il est un danger beaucoup plus grave : il apparaîtra si des chefs politiques ne parviennent pas à dépouiller l'esprit du militant pour devenir des hommes de gouvernement au-dessus des partis, des groupes, des tribus et des intérêts particuliers. L'administration a remis ses pouvoirs. Elle ne peut plus intervenir que dans des cas exceptionnels et pour des raisons graves. Elle n'est plus en état d'assurer des arbitrages. Si le gouvernement tout entier d'un territoire, entre les mains d'un seul parti ou d'un seul



M. DENISE
Vice-Président
du Conseil de Gouvernement
de la Côte d'Ivoire

(cliché A.F.P.)



M. MBIDA

Premier Ministre du Cameroun

(cliché X...)

homme, s'abandonne à une politique partisane et arbitraire, il créera la violence et l'anarchie.

Des réactions graves peuvent naître aussi si les nouveaux pouvoirs, au lieu de travailler et de construire dans le cadre fixé, affirment brutalement de nouvelles revendications. La loi-cadre et ses textes d'application ne sont pas définitifs mais représentent une étape ; personne n'en disconvient. La sagesse veut que cette étape soit franchie sans précipitation et que les bases des nouvelles structures politiques soient, s'il est nécessaire, aménagées, mais non pas et dans l'immédiat entièrement remises en cause.

L'opinion française reste très sensible à ce qui se passe en Afrique. La tentation de l'abandon a pénétré bien des esprits dans toutes les classes sociales de la nation. Si de l'Afrique Noire, où viennent d'être appliquées ces réformes profondes, devaient s'élever des paroles de violence réclamant tout et tout de suite, la réaction de la Métropole se traduirait par un refus et le développement d'un état d'esprit tendant au retrait pur et simple.

L'Afrique Noire ne représente pas, pour l'opinion publique métropolitaine, les mêmes impératifs que l'Afrique du Nord. Il n'y a pas en Afrique Noire un nombre important de Métropolitains. Les nécessités stratégiques et tactiques ne s'imposent pas avec le même poids. Des solutions d'abandon seraient plus facilement acceptées par l'opinion publique. On en conçoit les désastreuses conséquences aussi bien pour la France que pour l'Afrique